DEMANDE DE RACCORDEMENT

Check-list des documents à fournir

□	**Kbis du demandeur**	Sont exemptés : entreprise individuelle, collectivité, association et particulier.
□	**Attestation mandataire** (dans le cas où le producteur mandate l'installateur pour effectuer les démarches)	Modèle de mandat accessible grâce au lien suivant : https://www.enedis.fr/raccordement-installation-production-electrique#je-definis-mon-projet-de-production-electricite
□	**Bridage** (si nécessaire)	En cas de bridage de l'installation de production, il est nécessaire de fournir un certificat de bridage du constructeur.
□	**Autorisation d'urbanisme**	Permis de construire ou déclaration préalable de moins de 3 ans
□	**Certificat de conformité DINVDE** (du dispositif de découplage)	Document établi par un organisme de contrôle et rédigé en langue française (attestation du fabricant non acceptée). La mention DINVDE VFR 2019 est obligatoire (La mention VFR 2014 n'est pas acceptée).
□	**Plan de situation**	Plan généralement compris entre échelle 1 :10000 et 1 : 25000. Ce plan peut être issu de GEOPORTAIL ou GOOGLE MAPS par exemple.
□	**Plan de masse vente totale**	Le plan de masse doit permettre à ENEDIS de situer l'installation au niveau de la parcelle. Doivent figurer : l'emplacement du PDL (Point de livraison) souhaité, les éventuels PDL existants, l'installation de production, les limites et le n° de la parcelle concernée.
□	**Plan de masse autoconsommation**	Le plan de masse doit permettre à ENEDIS de situer l'installation au niveau de la parcelle. L'emplacement du PDL existant ou à créer doit apparaitre, de même que l'installation de production ainsi que les limites et le n° de la parcelle concernée.
□	**Schéma unifilaire vente totale**	À faire figurer obligatoirement :

		- Les onduleurs (réf. et/ou puissance en kVA) - Emplacement AGCP - Présence neutre - Emplacement du compteur
□	**Schéma unifilaire autoconsommation**	À faire figurer obligatoirement : - Les onduleurs (réf. et/ou puissance en kVA) - Emplacement AGCP - Présence neutre - Emplacement du compteur - Faire apparaitre la partie consommation de l'installation
□	**Certificat de qualification de l'installateur**	